

DECISION n° 2017- 112
complétant les délégations de signature des directeurs

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu la décision n° 2016-523 donnant délégation de signature à Madame Renaud, directrice territoriale Paris et Petite Couronne ;
- Vu la décision n° 2016-10 donnant délégation de signature à Madame Evain-Bousquet, directrice territoriale rivières Ile-de-France ;
- Vu la décision n° 2016-08 donnant délégation de signature à Madame Guillaume, directrice territoriale et maritime Bocages Normands;
- Vu la décision n° 2016-13 donnant délégation de signature à Monsieur Schneider, directeur territorial Seine-Amont ;
- Vu la décision n° 2016-523 donnant délégation de signature à Madame Mercier, directrice territoriale Vallées d'Oise ;
- Vu la décision n° 2016-32 donnant délégation de signature à Monsieur Beddelem, directeur territorial Vallées de Marne ;
- Vu la décision n° 2016-14 donnant délégation de signature à Monsieur Berne, directeur territorial et maritime Seine-aval.
-

Décide :

Article 1

1. Dans les délégations de signatures visées ci-dessus, il est ajouté à l'article 1 - alinéa 1 – Tous objets (hors redevances).
2. L'alinéa 5 de l'article 1 – **Redevances est primes** est complété par :
« – toutes correspondances y compris les réponses aux réclamations et demandes de remises »

Article 2

Les délégations de signature modifiées seront publiées sur intranet et internet.

20 AVR. 2017

Nanterre, le .

La Directrice Générale



Patricia BLANC